

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE PROGRAMMATION ET ETUDES AEP	Réf. DRi.1.1.0
RATTACHEMENT : DIVISION DEVELOPPEMENT	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Programmer et réaliser les études des projets AEP ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Elaborer le programme annuel des études générales et détaillées en collaboration avec les entités concernées ;
2	Participer à l'élaboration des schémas directeurs de la région ;
3	Elaborer les termes de référence et les dossiers d'engagement pour le lancement des appels d'offres relatifs aux études et à l'assistance technique ;
3	Participer à l'établissement des programmes trimestriels et annuels de lancement des opérations (études, assistance technique,...) ;
4	Réaliser les études de factibilité et les études détaillées des projets ;
5	Examiner les études d'AEP et de protection des ressources réalisées les directions centrales concernées ;
6	Suivre les études et les réalisations des travaux des ressources en eau en coordination avec la direction centrale concernée ;
7	Participer à l'établissement et la mise à jour de la situation d'AEP (bilan besoin/ressources, fiche technique, schémas synoptiques) ;
8	Assurer la gestion des marchés d'études ;
9	Programmer et suivre l'actualisation des programmes d'investissement des projets et ce jusqu'au lancement des consultations des entreprises ;
10	Elaborer le rapport d'évaluation des offres techniques des études d'AEP et des travaux topographiques ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

11	Réaliser des études, confiées à la direction régionale, pour le compte des tiers ;
12	Assurer la coordination avec le service travaux AEP (participer au suivi des problèmes particuliers pouvant se poser lors de l'exécution des travaux, mettre en place les actions nécessaires du ressort du domaine des études) ;
13	Suivre les opérations techniques pour l'élaboration des dossiers parcellaires (plans, états, etc.);
14	Assurer la coordination pour la réalisation des préalables nécessaires (actions foncières, autorisations, exploitation...) ;
15	Lancer, suivre et gérer les opérations des travaux topographiques des projets
17	Tenir à jour un reporting sur les études, pour le compte des tiers, y compris celles confiées à l'intermédiaire ;
18	Elaborer les réponses aux différentes requêtes, concernant les études d'AEP, reçues par la direction régionale ;
19	Participer aux réunions avec les autorités locales relatives aux projets d'AEP ;
20	Participer aux actions de sensibilisation de la population dans l'accompagnement des projets d'AEP et la prise en charge des services d'AEP des communes ;
21	Participer à l'élaboration et la mise en place des méthodes, des procédures, et des standards nécessaires aux travaux de réalisation des projets d'AEP ;
22	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
23	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus études AEP ;
24	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation ;
25	Contribuer au reporting interne et externe.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TRAVAUX AEP	Réf. DRi.1.2.0
RATTACHEMENT : DIVISION DEVELOPPEMENT	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Ordonnancer, piloter, contrôler et coordonner les travaux de réalisation des projets d'AEP.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Participer à l'examen des APS, APD et DCE ;
2	Planifier les réalisations des projets en termes de contenu, délais et coûts ;
3	Assurer le suivi des mesures d'accompagnement (Assistance technique, contrôle technique, électrification,...) ;
4	Elaborer le rapport d'évaluation technique des offres ;
5	Assurer le suivi de réalisation des projets d'AEP (gestion des marchés, contrôle de la qualité,...);
6	Etablir les rapports d'activité relatifs à la réalisation des projets ;
7	Tenir à jour un reporting sur les travaux, pour le compte des tiers, y compris ceux confiées à l'intermédiaire ;
8	Assurer l'assistance technique pour les travaux tiers suivis directement par la direction régionale ;
9	Participer à l'établissement et à la mise à jour des fiches techniques ;
10	Elaborer les réponses aux différentes requêtes, concernant les travaux AEP, reçues par la direction régionale ;
11	Participer à l'élaboration et la mise en place des méthodes, des procédures, et des standards nécessaires aux travaux de réalisation des projets d'AEP ;
12	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
13	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus travaux AEP ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

14	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation ;
15	Contribuer au reporting interne et externe.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE ETUDES ASSAINISSEMENT	Réf. DRi.1.3.0
RATTACHEMENT : DIVISION DEVELOPPEMENT	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Programmer et réaliser les études générales et détaillées afférentes aux projets d'assainissement :
2	Piloter les actions relatives aux études environnement et protection des ressources ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Elaborer le programme annuel des études générales et détaillées en collaboration avec les entités concernées ;
2	Elaborer les termes de référence et les dossiers d'engagement pour le lancement des appels d'offres relatifs aux études et à l'assistance technique ;
3	Participer à l'établissement des programmes trimestriels et annuels de lancement des opérations d'assainissement liquide ;
4	Assurer le suivi de la réalisation des études générales et détaillées (études d'extension, réhabilitation, renforcement, recalibrage du réseau, protection des ouvrages) ;
5	Assurer la gestion des marchés d'études ;
6	Elaborer le rapport d'évaluation des offres des études techniques ;
7	Assurer la coordination avec le service travaux assainissement, participer au suivi des problèmes particuliers pouvant se poser lors de l'exécution des travaux, et mettre en place les actions nécessaires du ressort du domaine des études ;
8	Participer à la définition du programme d'intervention au niveau des nouveaux centres pour le volet assainissement ;
9	Elaborer les réponses aux requêtes concernant les études /intervention assainissement ;
10	Coordonner avec les autorités locales et communes pour la mise en place des comités locales de suivi

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

	des études ;
11	Examiner et/ou réaliser les études d'assainissement liquide pour le compte des tiers ;
12	Tenir à jour un reporting sur les études, pour le compte des tiers, y compris celles confiées à l'intermédiaire ;
13	Programmer et lancer les travaux de première urgence pour la protection des ressources en eau ;
14	Assurer le suivi de réalisation des études d'impact sur l'environnement ;
15	Participer à l'établissement des conventions/avenants de gestion déléguées du service assainissement liquide des communes d'intervention de l'office ;
16	Participer aux actions de sensibilisation de la population dans l'accompagnement des projets d'assainissement liquide réalisés par l'office ;
17	Assurer la coordination pour la réalisation des préalables nécessaires (actions foncières, autorisation,...);
18	Etablir et mettre à jour des fiches techniques et notes de synthèse (parties projets réalisés et programmés) ;
19	Etablir les études de protection des ouvrages d'eau et d'assainissement contre les inondations ;
20	Contribuer aux différentes réflexions menées par DAE au niveau des projets de réutilisation des eaux épurées ;
21	Assurer la réalisation et la validation des EIE au sein des CREI ;
22	Assurer la surveillance et le suivi environnemental des projets AEP et d'assainissement ;
23	Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale ;
24	Veiller au respect des engagements pris par l'office dans le cadre du programme de surveillance et de suivi environnementaux exigés par les comités des études d'impacts (CNEI/CREI) ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

25	Assurer la coordination et la collaboration avec les instances gouvernementales en charge de l'environnement au niveau régionale notamment les observatoires régionaux de l'environnement et les ABH ;
26	Assurer la réalisation des enquêtes sanitaires systématiques au niveau des captages exploités ;
27	Participer aux études de protection et de délimitation des périmètres de protection des captages de l'Office ;
28	Mettre en œuvre les travaux d'urgence pour la protection des ressources en eau.
29	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
30	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus études assainissement ;
31	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation ;
32	Contribuer au reporting interne et externe.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TRAVAUX ASSAINISSEMENT	Réf. DRi.1.4.0
RATTACHEMENT : DIVISION DEVELOPPEMENT	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Ordonnancer, piloter, contrôler et coordonner les travaux de réalisation des projets d'assainissement.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Planifier les réalisations des projets en termes de contenu, délais et coûts ;
2	Participer à l'examen des études APS, APD et DCE ;
3	Assurer le suivi de la réalisation des projets d'assainissement gestion des marchés, contrôle de la qualité,...) ;
4	Etablir les rapports d'activité relatifs à la réalisation des projets ;
5	Participer à l'élaboration et la mise en place des méthodes, des procédures, et des standards nécessaires aux travaux de réalisation des projets d'assainissement ;
6	Participer à l'amélioration des cahiers de charges ;
7	Elaborer le rapport d'évaluation technique des offres ;
8	Tenir à jour un reporting sur les travaux, pour le compte des tiers, y compris ceux confiés à l'intermédiaire ;
9	Assurer le suivi des mesures d'accompagnement (Assistance technique, contrôle technique, électrification,...) ;
10	Assurer l'assistance technique pour les travaux tiers suivies directement par la direction régionale ;
11	Elaborer les réponses aux différentes requêtes, concernant les travaux AEP, reçues par la direction régionale ;
12	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

	reporting ;
13	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus travaux assainissement ;
14	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation
15	Contribuer au reporting interne et externe.